

## Déclaration par rapport aux avantages

Intégration communautaire du Grand Sudbury n'offre pas de privilèges à son personnel ni aux personnes nommées. Cela comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- l'adhésion à des clubs de loisirs ou de socialisation, comme des clubs de conditionnement physique, des clubs de golf ou des clubs sociaux ;
- des billets de saison pour des événements culturels ou sportifs ;
- des allocations vestimentaires non liées à la santé et à la sécurité ou à des exigences professionnelles particulières ;
- l'accès à des cliniques de santé privées ;
- les services médicaux autres que ceux fournis par le système de soins de santé provincial ou par les régimes d'assurance collective de l'employeur ;
- les services consultatifs professionnels pour des questions personnelles, comme la planification fiscale ou successorale.